



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

03/07/2017



0000129042

*Le Ministre d'Etat*

Paris, le **28 JUIN 2017**

Réf. : 17-020193-D / BDC-CARAC / GJ  
V/Réf. : 121434/11622/FB

Madame la Contrôleure générale,

Par courrier du 20 mars 2017, vous avez bien voulu faire part à mon prédécesseur de vos observations à la suite d'une visite effectuée au centre de rétention administrative (CRA) d'Hendaye, dans les Pyrénées-Atlantiques, en décembre 2014.

Attentif au respect des droits fondamentaux des personnes, j'ai pris connaissance de vos préconisations et souhaite que des réponses précises vous soient apportées.

Votre rapport comporte en particulier des critiques sur certaines pratiques professionnelles observées par vos services en 2014, ainsi que sur les relations d'alors entre la police nationale et les différents acteurs intervenant au CRA.

La direction générale de la police nationale a pris en compte vos recommandations et mis en œuvre, chaque fois que cela a été possible, les mesures susceptibles d'y répondre.

Vous voudrez bien noter à cet égard que, depuis le contrôle de 2014, la situation a considérablement évolué.

.../...

*Madame Adeline HAZAN*  
*Contrôleure générale des lieux de privation de liberté*  
16-18, quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS CEDEX 19



D'importantes mesures, managériales et organisationnelles, ont en effet été prises afin de renforcer le contrôle hiérarchique et la gestion des effectifs. Par ailleurs, les relations entre la police nationale et les autres acteurs concernés sont désormais satisfaisantes et constructives.

Vous voudrez bien à cet égard trouver ci-joint, en annexe, les observations techniques détaillées qui apportent des réponses aux problèmes que votre rapport soulève.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small flourish.

Gérard COLLOMB



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## ANNEXE

### **I - Renforcement du contrôle hiérarchique**

#### *1) Mise en place d'une hiérarchie expérimentée*

Le chef de centre a été particulièrement sensibilisé sur l'importance que revêt le contrôle hiérarchique et le management de ses effectifs.

Des objectifs précis et évalués lui sont dorénavant fixés chaque année sur ce point par le directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye. Il est également tenu de lui rendre compte régulièrement de ses actions en la matière et de toute difficulté particulière.

S'agissant de l'adjoint au chef de centre, qui a fait valoir ses droits à la retraite, il a été fait le choix de le remplacer par un policier issu d'un autre service, en l'espèce la préfecture de police. Venant de « l'extérieur », le major de police qui occupe désormais les fonctions d'adjoint a pu apporter son expérience dans le domaine du management et de la gestion.

A la suite des préconisations de la Contrôleure générale, un brigadier-chef de police expérimenté a par ailleurs été affecté, en régime cyclique de nuit, au CRA. Il remplit la mission de « coordinateur » des services de nuit, ce qui lui permet d'assurer un lien entre les effectifs des brigades, le chef de centre ou son adjoint et la gestion opérationnelle de nuit du service de la police aux frontières.

#### *2) Réorganisation des brigades*

Des changements de personnels, avec notamment l'affectation de nouveaux agents, au sein des deux brigades chargées de la garde et des transferts a permis d'en remanier profondément la composition. Un nouveau chef de brigade a été nommé à la tête de chacune. Ces deux gradés, issus de services « extérieurs », sont des relais hiérarchiques d'expérience en matière d'encadrement et de gestion des effectifs. Ils ont été particulièrement sensibilisés par le directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye sur les difficultés qui avaient été constatées au sein de ce CRA, et par suite sur la rigueur dont ils devaient faire preuve ainsi que sur l'importance à accorder aux liens avec les différents partenaires.

.../...

## **II - Amélioration des relations avec les acteurs extérieurs**

### *1) Renforcement de la communication*

Le chef de centre, son adjoint, les chefs de brigade et l'ensemble des policiers du CRA sont régulièrement sensibilisés par le directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye sur l'importance qui s'attache aux échanges avec les partenaires extérieurs. A ainsi été instituée une réunion mensuelle regroupant, outre le chef de brigade ou son adjoint, l'ensemble des services travaillant au sein du CRA. Les responsables régionaux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et de la CIMADE y assistent ponctuellement, ainsi que les cadres de l'hôpital de Bayonne. Cette réunion permet aux partenaires de discuter des sujets d'intérêt communs et d'apporter des réponses immédiates aux problèmes identifiés. Un compte rendu de chaque réunion est adressé au directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye. Ce dernier, ou son adjoint, préside en outre une réunion annuelle de bilan.

### *2) Renforcement de la sécurité*

A la suite d'inquiétudes exprimées fin 2015 par les partenaires extérieurs concernant le sentiment d'insécurité ressenti à l'intérieur du centre, des mesures immédiates ont été adoptées.

En complément des dispositifs d'alerte disponibles dans la zone de vie, des patrouilles supplémentaires ont été organisées avec pour mission des prises de contact systématiques avec les permanents de l'OFII, de la CIMADE et du personnel médical. Ces patrouilles régulières, toutes les quarante-cinq minutes, ont prouvé leur efficacité, permettant à chacun d'accomplir ses missions en toute sécurité. Ce dispositif a été salué par l'ensemble des partenaires.

### *3) Renforcement des relations avec les intervenants*

La relation de confiance instaurée entre le directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye et le directeur régional adjoint de l'OFII a permis d'aboutir à des solutions constructives. Le nouveau médiateur recruté par l'OFII entretient de bonnes relations tant avec les policiers qu'avec les autres intervenants, gage d'efficaces relations de travail.

.../...

Il en est de même des permanents de la CIMADE, avec lesquelles des relations de confiance, respectueuses des prérogatives de chacun, se sont développées, permettant des liens constructifs. Le directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye est en outre en contact régulier avec la responsable régionale de la CIMADE.

Depuis la visite des équipes de la Contrôleure générale, aucun manquement n'a été constaté au sein du CRA.